



Centre pour
personnes immigrantes
et leurs familles

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle

Tenue le mercredi 6 juin 2018 à 18h00
au Centre de plein air de Lévis,
65, rue Monseigneur-Bourget, Lévis, G6V 8R7

Sont présent(e)s :

Membres individuels (32)

Mmes

Elena Albina, Nawel Bahria, Claire Bellemare, Vanessa Bergeron, Denise Carbonneau, Jeannie Chouinard, Wilmène Fils Aimé, Marie-Josée Gagné, Marie-Pier Gingras, Corinne Gustin, Marjolaine Guillemette, Hélène Larouche, Johanne Lavoie, Hélène Lessard, Sarah Martel, Léonard Martineau, Tania Ortiz, Louise Paquet, Carole Pelletier, Audrée Perron, Marie Saint-Pierre, Louise Thériault

MM.

Chamsseddine Lamzabi, Pierre Cloutier, Luc Couture, Julien Crozet, Normand Deschênes, Elhadji Mamadou Diarra, André Girard, François Provost, Michel Rompré, Benoît Saint-Pierre.

Membres corporatifs (3)

Trajectoire emploi, représenté par Mme Émilie Marceau, codirectrice générale
Paroisse Saint-Joseph de Lévis, représenté par Mme Ginette L'Heureux, directrice de l'animation communautaire
Office municipal d'habitation de Lévis, représenté par Mme Catherine Lorquet, intervenante

Invitées (3)

Mme Bouachaï Couture, membre honoraire
Mme Maude Dutil, organisatrice communautaire, CSSS Chaudière-Appalaches
Mme Barbra Tremblay, chef du Service sociocommunautaire, Direction de la vie communautaire, Ville de Lévis

Membres du personnel (7)

M. Guillaume Boivin directeur, Mmes Marie Bissonnette, responsable des communications et des événements, Roxanne Bourgault intervenante en immigration, Marie-Andrée Boulanger, adjointe administrative par intérim, Nicole Gouin, agente de liaison, Mélanie Huard, animatrice en classe de francisation et Anne-Marie Lapointe responsable du bénévolat et de la vie associative.

1- Ouverture de l'assemblée générale et vérification du quorum

La rencontre débute à 18 h 10.

L'assemblée formant le quorum requis par les règlements, 32 membres étant présents, le président du conseil d'administration, M. Elhadji Mamadou Diarra, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

2- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

RÉSOLUTION : Sur proposition de M. Elhadji Mamadou Diarra, appuyée par M. Normand Deschênes, il est résolu à l'unanimité que Mme Émilie Marceau soit nommée présidente d'assemblée.

RÉSOLUTION : Sur proposition de M. Elhadji Mamadou Diarra, appuyée par M. Normand Deschênes, il est résolu à l'unanimité que Mme Louise Paquet soit nommée secrétaire d'assemblée.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Émilie Marceau fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION : *Sur proposition de Mme Marie Saint-Pierre, appuyée par M. Elhadji Mamadou Diarra, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté sans changement.*

Les *varia* restent ouverts.

4- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 juin 2017

La présidente de l'assemblée informe que la lecture du document ne sera pas faite, celui-ci ayant été envoyé par courriel avec l'avis de convocation de la réunion. Les participants en ont fait la lecture avant la réunion. Les membres présents lors de la dernière assemblée confirment que le document est fidèle au déroulement de cette dernière assemblée.

RÉSOLUTION : *Sur proposition de Mme Corinne Gustin appuyée par M. Normand Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté après avoir fait les corrections suivantes :*

Corrections : au point liste de présence des membres, **Elena Albina** au lieu de Elena Allina, et au point 12, **Corinne Gustin** au lieu de Corrine Gustin.

5- Présentation du rapport annuel 2017-2018

Au nom du conseil d'administration, le directeur, M. Guillaume Boivin, présente le rapport annuel et porte à l'attention des membres certains faits :

- La clientèle immigrante rejointe par les services du Tremplin a augmenté de 24 % ;
- L'équipe du Tremplin est passée de 3 à 8 membres du personnel ;
- Le Tremplin a diversifié ses sources de financement ;
- Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre du 10^e anniversaire.

M. Boivin présente les employées, toutes présentes à l'assemblée, ainsi que les membres du conseil d'administration. De plus, il souligne la présence de cinq personnes qui représentent des organismes qui travaillent en collaboration avec le Tremplin.

Il remercie tous les bénévoles qui donnent temps et énergie au service du Tremplin.

Aucune question n'est soulevée.

6- Présentation des états financiers 2017-2018 et des prévisions budgétaires 2018-2019

Documents déposés :

- États financiers au 31 mars 2018 ;
- Prévisions budgétaires 2018-2019.

M. Julien Crozet, trésorier, fait la lecture des états financiers et répond aux questions de l'assemblée. Il souligne la bonne situation financière de l'organisme : les revenus étant à la hausse, les dépenses stables sauf au niveau des salaires.

Une question est soulevée quant à la participation financière de la Ville de Lévis qui a diminué ainsi que de l'absence de financement du Gouvernement du Canada.

M. Guillaume Boivin, directeur, fait la lecture des prévisions budgétaires.

Aucune question n'est soulevée.

7- Amendements aux règlements généraux

CHAPITRE 2 : LES MEMBRES ET LES BÉNÉVOLES

6. Membres actifs

Le membre actif a le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées et d'y voter. Il est éligible comme administrateur de l'organisme, il est également inscrit comme bénévole.

7. Membre corporatif

Enlever : et le code d'éthique.

12. Bénévoles

Toute personne est éligible à devenir bénévole au Tremplin si son statut lui permet de travailler au Canada. Le bénévole accepte le mode de fonctionnement établi au sein de l'organisme. Il respecte la mission et les règlements généraux. Il s'engage à respecter les règles d'éthique établies par le conseil d'administration. Il fait siennes les valeurs de solidarité, d'entraide et de respect des différences et de la dignité des personnes et des familles.

La gestion et l'encadrement des bénévoles relèvent d'une personne désignée par la Direction et les politiques entourant la gestion des bénévoles sont entérinées par le conseil d'administration.

CHAPITRE 4 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

21. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de sept (7) membres actifs. Pour être membre du conseil d'administration, le candidat doit jouir de ses droits civiques (il n'a pas fait faillite) et ne doit pas avoir été, dans les cinq (5) dernières années précédant sa nomination au poste d'administrateur, administrateur ou dirigeant d'une société, y compris un organisme à but non lucratif, qui pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite ou a fait une proposition concordataire.

Un ou des membres immigrants doivent siéger sur le conseil d'administrateur.

RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Elhadji Mamadou Diarra, appuyée de Mme Marie Saint-Pierre, il est résolu à l'unanimité que les articles 6, 7 et 12 soient adoptés.*

Cependant, le libellé : « s'il n'a pas fait faillite dans les cinq (5) dernières années », demande une vérification et sera mis en vigueur temporairement.

1-RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Michel Rompré, appuyée par M^{me} Nawel Barhia, il est demandé d'enlever de la proposition : il n'a pas fait faillite.*

Après un vote de 21 pour, 0 contre, *cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

2-RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Pierre Cloutier, appuyée par M. André Girard, il est demandé d'inscrire : n'est pas en faillite*

À la suite du vote précédent, cette résolution a été rejetée.

8- Ratification des actes des administrateurs et création de la cotisation annuelle solidaire au coût de 20 \$

La présidente d'assemblée invite les participants à ratifier les actes posés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale.

RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Michel Rompré, appuyée par Mme Marie-Josée Gagné, il est résolu à l'unanimité que les actes posés par les administrateurs au cours du mandat 2017-2018 soient ratifiés, de plus que la cotisation annuelle solidaire au coût de 20 \$ soit acceptée.*

9- Nomination de la firme chargée de la vérification comptable 2018-2019

RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Normand Deschênes, appuyée par Mme Corinne Gustin, il est résolu à l'unanimité que les services de la firme « LABERGE LAFLEUR BROWN, société de comptables professionnels agréés » soient retenus pour effectuer la vérification comptable pour l'année financière 2018-2019.*

10- Nomination du président et du secrétaire d'élection

RÉSOLUTION : *Sur proposition de M. Michel Rompré appuyée par Mme Claire Bellemare, il est résolu à l'unanimité que Mme Émilie Marceau et Mme Louise Paquet soient respectivement nommées présidente et secrétaire d'élection.*

11- Élection des administrateurs

La présidente d'élection nous informe qu'il y a quatre postes à combler au sein du conseil d'administration. Nous avons reçu, dans les délais requis, quatre candidatures.

1-Normand Deschênes, Monsieur
3-Marie-Josée Gagné, Madame

2-Elhadji Mamadou Diarra, Monsieur
4-François Provost, Monsieur

Il n'y aura donc pas d'élection, étant donné qu'il y a quatre postes à combler et quatre candidatures. Ces membres sont élus par acclamation.

Elle félicite les nouveaux administrateurs.

Fin de la période des élections.

12- Varia

Aucun sujet à ce point.

13- Clôture de l'assemblée générale

M. Pierre Cloutier propose la levée de l'assemblée, il est appuyé par M. Normand Deschênes.

Clôture de l'assemblée générale.

Fin de la rencontre : 19 h 30

Louise Paquet
Secrétaire de l'assemblée

Émilie Marceau
Présidente de l'assemblée

M. Elhadji Mamadou Diarra, président du conseil d'administration demande la parole pour remercier M. Guillaume Boivin et toute son équipe pour le travail effectué. De plus, il remercie les bailleurs de fonds qui croient en la mission du Tremplin et qui nous font confiance.

Un chaleureux « **MERCI** » aux membres et bénévoles.